



Vous avez un projet de commerce ou de restauration?

Nous lançons un appel à projet pour l'exploitation du local commercial "le Planet"

TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SE RAPPORTANT AUX LOCAUX OU AUX MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES PROJETS PEUT ÊTRE DEMANDÉE OU RETIRÉE AUPRÈS DU SERVICE COMMUNICATION DE LA COMMUNE D'ARAMON.

MAIRIE D'ARAMON, PLACE PIERRE RAMEL, 30390 ARAMON
WWW.ARAMON.FR



A LA CONFLUENCE DE TROIS DEPARTEMENTS

La commune d'Aramon, commune du département du Gard, située en bordure du Rhône, se situe à 13 kilomètres d'Avignon dans le Vaucluse et 31 kilomètres de Nîmes. Aux contreforts de la Camargue et du Luberon, et forte de sa richesse patrimoniale, Aramon bénéficie d'un cadre de vie et d'une attractivité exceptionnelle



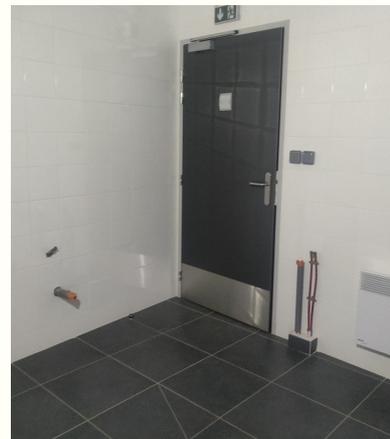
Par sa proximité avec le duché d'Uzès, la foire médiévale de Beaucaire ou la cité papale d'Avignon et son célèbre festival, Aramon possède un riche patrimoine architectural fait de plusieurs hôtels particuliers et de plusieurs édifices classés ou inscrits.

Habiter à Aramon permet d'avoir accès à ses très nombreux établissements scolaires (1 crèche, 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires, 1 collège) ainsi qu'à des complexes sportifs très variés (1 halle des sports, 4 terrains de foot, ses 4 courts de tennis et son club house...).



LE LOCAL

La commune d'Aramon lance un appel à projet pour confier à un professionnel, l'exploitation et la gestion d'un local commercial situé en plein cœur du centre-Ville. Ce local offre un emplacement privilégié sur la place historique du marché et des principales manifestations associatives et communales. En plein coeur de ville et proche d'un parking.



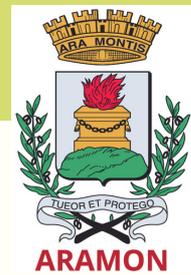
EN PLEIN COEUR DE VILLE ET PROCHE D'UN PARKING

Local fonctionnel de 125m²

- Une première salle, une seconde salle, toilettes et sanitaires, cuisine, réserve, plonge et local à déchets.
- Une terrasse fermée et couverte.
- Loyer mensuel : 1 000 € toutes taxes comprises pour l'ensemble.
- bail emphytéotique

LE LOCAL EST INTÉGRÉ À L'ENSEMBLE ESPACE CULTUREL S. VEIL COMPRENANT :

- Une médiathèque au rayonnement intercommunal
- Une salle multi activités
- Une Association "Le cercle de Généalogie"
- Une école de musique au rayonnement interdépartemental



CANDIDATER

Un dossier complet est tenu à votre disposition en mairie et téléchargeable sur le site www.aramon.fr

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1-Un mémoire justificatif comprenant :

- Une lettre de candidature et de motivation, les coordonnées du candidat ;
- Le curriculum vitae de l'exploitant (profil et compétences du candidat, expériences professionnelles et références) ;
- Le curriculum vitae des salariés, le cas échéant (profil et compétences, expériences professionnelles et références) ;
- Un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ;
- Un extrait du casier judiciaire n° 3 ;

2-Une note de présentation du projet expliquant :

- La présentation du fonctionnement de l'activité permettant d'assurer le dynamisme du site, une ouverture sur de larges plages horaires, en lien direct avec la situation de l'établissement avec par exemple : la proposition d'un nom pour ce lieu, d'une signalétique, d'une communication et tout autre élément permettant d'explicitier le concept et de répondre aux prescriptions et attentes de la commune... ;
- La politique commerciale envisagée vis-à-vis de la clientèle ciblée, des prestations attendues,
- Les périodes et les horaires d'ouverture (journée / semaine / année) ;
- Le positionnement de l'activité vis-à-vis de la concurrence existante sur la commune ;
- La composition de l'équipe prévue ou organigramme pour assurer le fonctionnement de l'activité : qualification de l'équipe, organisation du personnel avec les missions de chacun ;
- Tout autre élément influençant la qualité des projets, des prestations et du service ;
- Le candidat joindra à ses éléments de prévisionnel, une attestation sur l'honneur de sa capacité financière à apporter au projet, les fonds nécessaires prévus dans le compte d'exploitation présenté ;
- Le candidat retenu pourra être amené à fournir des documents complémentaires (pièces comptables) dans un délai limité pour valider sa candidature et notamment son financement avec les garanties bancaires.

3-Un certificat de visite du local.

Une visite du local est obligatoire. Les visites se dérouleront du **24 au 12 mai 2023**, sur rendez-vous. Le candidat qui n'a pas effectué cette visite ne pourra pas présenter de dossier de candidature.

Les conditions de visites sont les suivantes : **sur RDV uniquement.**

Les candidats devront prendre rendez-vous auprès de Sarah Deveaux par téléphone au 04-66-57-38-40.

La visite donnera lieu à la délivrance d'un certificat de visite qui sera établi sur place par un agent communal.

Dépôt des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Le dossier complet devra être adressé par voie postale ou remis en main propre contre récépissé **au plus tard le 7 juin 2023 à 12h00**, à l'adresse suivante :

Commune d'Aramon
Hôtel de ville
Place Pierre Ramel
30390 ARAMON

L'offre, contenant l'ensemble des documents visés plus haut doit être remise sous pli cacheté portant les mentions :

CANDIDATURE APPEL A PROJET « LE PLANET » - NE PAS OUVRIR

Les plis devront être adressés à Madame le Maire :

- Soit par voie postale, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines ;
- Soit par remise à la Mairie d'Aramon – Place Pierre RAMEL – Direction générale – 30390 ARAMON contre récépissé du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.